



CGT ÉDUC 'ACTION 28

28@cgt.educ.fr ■ 06.22.26.11.31

SUD éducation 28

contact@sudeducation28.org / 06.17.24.14.80

éducation
Sud Solidaires
28 EURE ET LOIR

AMIANTE DANS LES ÉCOLES, UN CONSTAT ALARMANT !

Chartres, le 10 juin 2024

Depuis novembre 2023, la CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 mènent une campagne commune-pour la suppression de l'amiante dans les écoles. Nos syndicats sont à ce jour en mesure d'établir un premier diagnostic de l'état des bâtiments scolaires dans le département. Les retours que nous avons déjà eus font état de nombreux locaux amiantés, qui se dégradent inévitablement avec le temps, exposant les usagers à des risques mortels.

Alors que la Région, le département ou encore les communes de Chartres et de Châteaudun ont accédé à nos demandes de communication des Dossiers Techniques Amiantes (DTA), force est de constater pour nos organisations syndicales que de nombreuses collectivités territoriales ne jouent pas la carte de la transparence, quitte à se mettre dans l'illégalité, en refusant de transmettre le DTA des établissements, pourtant normalement accessible sans contrainte aux usagers et aux représentants du personnel.

Ainsi, si nous avons reçu l'intégralité des Dossiers techniques Amiantes des lycées et des collèges, seul un peu plus d'un tiers des DTA des écoles élémentaires et maternelles nous a été communiqué ... Ce silence sur l'état sanitaire des bâtiments scolaires gérés par les mairies est atterrant et crée un doute plus que légitime sur la présence d'amiante dans les écoles.

Le bilan tiré des dossiers qui nous sont parvenus est tout aussi alarmant : 70% des établissements scolaires d'Eure-et-Loir (que les écoles ou tous les établissements) contiennent de l'amiante, dont les trois quarts en état dégradé...

A-t-on encore besoin de rappeler que l'amiante est une substance cancérigène sans effet de seuil ? Cela signifie qu'une simple exposition, quelque soit sa durée ou le volume de fibres présent dans l'air (une seule suffit), peut déclencher des cancers chez des individus **10, 15, 20 ou 30 ans plus tard...**

La CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 rappellent la transparence, l'obligation d'information pour tous les usagers de locaux scolaires (personnels, parents d'élèves, élèves) et donc l'accès sans obstacle aux documents utiles de diagnostics (DTA) ainsi que l'exige la loi.

La CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 invitent tous les usagers, actuels ou anciens des établissements scolaires (enseignants, agents territoriaux, parents d'élèves, élèves) à participer à l'enquête sur l'état des bâtiments en exigeant l'accès au Document Technique Amiante (DTA).

En cas de difficulté, n'hésitez pas à contacter la CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 et à nous transmettre les DTA à :

1erdegre28@cgteduc.fr téléphone 07 67 02 40 92

contact@sudeducation28.org téléphone 06.17.24.14.80

La CGT éduc'action 28 et SUD éducation 28 revendiquent enfin :

- Le retrait de l'amiante présent dans les écoles sous toutes ses formes

- la Planification de travaux de désamiantage des bâtiments scolaires afin d'éliminer tout risque présent et à venir d'exposition à ces matériaux cancérigènes.

- la mise en place de diagnostics réellement performants et qui prennent en compte les préconisations des organismes de santé publics dont l'ANSES.

- un dépistage et une surveillance médicale par une véritable médecine du travail ainsi qu'une indemnisation de tous les personnels qui ont été/sont ou vont être exposés à l'amiante présent dans les bâtiments scolaires.